

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 10^e jour du mois de juin 2013, à 19 h sous la présidence de son Honneur le maire, monsieur Gino LeBrasseur

Sont présents : MM. Florian Duchesneau
Christian Grenier
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard
Paul-Arthur Blais

Sont également présents monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, trésorière et madame Lise Poirier, assistante greffière.

Est absente madame Solange Castilloux.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Gino LeBrasseur ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux contribuables présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gino LeBrasseur, constate que le quorum est atteint.

2013-06-97 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2013
5. Rapport des conseillers
6. Dépôt de documents (rapports ou correspondance)
7. Adoption du règlement 2013-373 (marges de recul pour les chalets)
8. Adoption du règlement 2012-370 (véhicules tout-terrain)
9. Dérogation mineure – monsieur Pascal Loisel
10. Avis de motion (règlement 2013-375)
11. Autorisation de paiement Sablière et déneigement Lafontaine inc. (travaux 3^e Avenue Ouest)
12. Adoption de l'entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'incendie
13. Demande de formation de premiers répondants de niveau trauma auprès de l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (reddition des comptes 2012)
15. Renouvellement de l'entente du programme Accès Logis
16. Demande de budget supplémentaire 2013 pour l'OMH
17. Acquisition d'une nacelle
18. Renouvellement de la commandite du feuillet paroissial (Fabrique Notre-Dame)
19. Proclamation des Journées de la Culture
20. Encan (délégation directeur des Services techniques)
21. Contribution Maison des jeunes
22. Adoption des comptes à payer
23. Suivi du budget
24. Affaires nouvelles
 - a) Programme d'amélioration du réseau routier 2013
 - b) Autorisation pour l'achat d'équipements de remplacement pour le réseau d'aqueduc et d'égout
25. Période de questions des citoyens aux membres du Conseil
26. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Florian Duchesneau que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé en laissant ouvert le point «Affaires nouvelles».

2013-06-98 4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 13 MAI 2013

Monsieur le maire Gino LeBrasseur fait la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 13 mai 2013. Il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais que ce procès-verbal soit adopté tel qu'il a été rédigé.

5- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport du conseiller Christian Grenier

Sécurité publique et sécurité incendie

Quatre sorties ont été effectuées du 13 mai au 10 juin 2013 :

Le 12 mai - accident d'un véhicule automobile qui est survenu entre le 5^e et 6^e rang sur la route de St-Jogues

Le 19 mai - assistance aux services ambulanciers afin de venir en aide à une personne blessée en forêt au Rang 9, de la municipalité de St-Godefroi

Le 21 mai - Intervention pour une alarme d'un détecteur de fumée (Hope)

Le 28 mai - un appel pour porter assistance aux services incendie de New Carlisle

Autres informations

Le dossier de formation *Premiers répondants trauma (niveau 2)* est en évolution. Une rencontre pour en discuter s'est tenue avec monsieur Jacques Roussel, coordonnateur technique des premiers répondants municipaux pour le service de la direction régionale des affaires médicales et de santé physique à l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-LesÎles. Ce point est à l'ordre du jour de la présente séance.

Club VTT Les Aventuriers de la Baie

Le mercredi 15 mai

Rencontre de certains conseillers et de la direction générale avec des membres du conseil d'administration du club de VTT *Les Aventuriers de la Baie*. Des échanges ont eu lieu concernant l'accès aux quadistes aux stations-services et à l'hébergement. Il a également été question d'une demande de permis qui devait être soumis à la ville par le club de VTT dont l'objectif est de développer un réseau de sentiers donnant accès aux quadistes à des endroits précis sur le territoire de la Ville.

Comité de la sécurité publique

Le mercredi 22 mai

Rencontre avec monsieur Marc Desrosiers de la Sécurité publique afin de faire un premier tour d'horizon concernant la formation d'un comité élargi dans le but de doter la ville de Paspébiac d'un *Plan d'intervention en mesure d'urgence* (PMU). Cette démarche faisait suite à une résolution adoptée en mars 2013 à cet effet.

Rencontre du comité du camping municipal

Le jeudi 26 mai

Rencontre avec les membres du comité d'animation du camping afin de faire le suivi de leurs demandes pour la saison estivale 2013. Le dossier est en évolution.

Commission des loisirs

Le mardi 21 mai

Réunion mensuelle de la Commission des loisirs. Divers sujets étaient à l'ordre du jour : les Jeux des 50 ans et plus, le bilan financier de mars 2013, le traitement des factures et des demandes d'aide financière et la date de réouverture de l'aréna. Les membres présents ont rencontré des représentants d'organismes de la communauté pour leur faire part du fonctionnement de la Commission des loisirs dans le but de recruter de nouvelles personnes pour agir à titre d'administrateurs à l'assemblée générale annuelle.

Festival du crabe édition 2013

De nombreuses discussions ont eu lieu entre les membres du comité organisateur depuis la dernière rencontre du comité. La prochaine réunion formelle du comité se tiendra le 11 juin.

Autres activités

- Rencontre du chef du parti libéral, monsieur Philippe Couillard le mercredi 29 mai au Centre culturel de Paspébiac.
- Table de travail le 3 juin dernier à laquelle assistait monsieur Sweeney, directeur des Services techniques et de la qualité de vie. Les points discutés ont été les suivants : travaux de la 3^e Avenue Ouest, travaux d'asphaltage, achat d'une nacelle, entente intermunicipale en matière d'incendie et restauration d'un terrain de soccer.
- Table de travail préparatoire à la séance ordinaire du 10 juin.

Rapport du conseiller Florian Duchesneau

Présence à la Fête de la pêche qui s'est tenue au Lac Ménard comme chaque année. Activité très intéressante pour les jeunes.

Rapport du conseiller Paul-Arthur Blais

Le mardi 21 mai

- Réunion mensuelle du Comité de relations de travail.
- Séance d'information dans le dossier de la Sécurité civile sous la présidence de monsieur Marc Desrosiers qui a présenté divers événements survenus au Québec les trente dernières années nécessitant un plan de mesures d'urgence : inondations, incendies, glissements de terrains, verglas. La conclusion est que la Ville a tout intérêt à mettre en place un *Plan d'intervention en mesure d'urgence* le plus tôt possible.
- Réunion mensuelle de la Commission des loisirs.

Le mercredi 22 mai

Séance d'information dans le dossier de la Santé et sécurité au travail où monsieur Pascal Sweeney, directeur des Services techniques et de la qualité de vie a présenté un plan d'action.

Le jeudi 23 mai

Brève rencontre avec monsieur Adéodat Horth, directeur des loisirs concernant les camps de jour.

Le mercredi 29 mai

Rencontre de plusieurs élus avec monsieur Philippe Couillard, nouveau chef du parti libéral du Québec au Centre culturel de Paspébiac.

Dossier du Centre de conditionnement

Suite au dépôt du projet à la MRC de Bonaventure en avril dernier - volet parc municipal, la Ville a reçu un octroi de 50 000 \$.

Présence à la table de travail le 3 juin et à la réunion préparatoire de la séance du 10 juin 2013.

Travaux de voirie

Présence à une réunion de chantier concernant les travaux d'aqueduc et d'égout de la 3^e Avenue Ouest. Il a été convenu avec l'ingénieur et l'entrepreneur que les travaux débuteraient le lundi 27 mai pour se terminer dans la semaine du 10 juin. Les tests d'eau devront être effectués par la suite et les résultats sont attendus pour le 17 juin.

Pont de la 5^e Avenue Est

La firme d'entrepreneurs *Construction Jean & Robert* a été retenue pour effectuer les travaux de réfection du pont de la 5^e Avenue Est qui débuteront le 16 juin.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Jeux des 50 ans et plus

La préparation de l'événement qui se tiendra à l'été 2014 est amorcée. La présidence a été confiée à un couple soit madame Roselyne Aspirot et monsieur Antonio Huard. Le schéma de travail et l'organigramme ont été présentés au comité.

Office municipal d'habitation

Quatre candidats ont posé leur candidature au poste de concierge qui avait été affiché en avril par l'Office municipal d'habitation. Deux candidatures ont été retenues et après une entrevue, le comité de sélection a accordé le poste à monsieur Ronald Mallet.

La *Société d'habitation du Québec* a attribué un budget supplémentaire de 150 000 \$ à l'Office municipal d'habitation pour les travaux de rénovation des armoires de cuisine des trente logements de la 8^e Rue.

L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 27 mai. Les mêmes représentantes des locataires au conseil d'administration ont été réélues. Il s'agit de mesdames Marie-Claire Boudreau et Marie-Lise Alain.

Site historique du Banc-de-pêche

La situation financière du Site historique est en excellente santé. Le restaurant l'Ancre a accusé un léger déficit qui s'explique par l'achat d'un climatiseur la saison dernière qui a coûté environ 4 000 \$.

Restaurant l'Ancre

L'horaire du restaurant pour la saison 2013 est le suivant :

12 juin au 30 juin (10 h à 20 h)

1^{er} juillet au 30 août (mardi au dimanche de 10 h à 20 h)

1^{er} au 28 septembre (mercredi au dimanche)

Programmation

La 32^e saison du Site historique s'ouvre sous le thème « *Vivez l'histoire* ».

Des activités nouvelles sont offertes cette année:

- Visites nocturnes du Site le 29 juillet et le 19 août avec animation et saynètes
- Grand marché champêtre le 21 juillet.

Fête nationale du Québec

La plupart des activités se dérouleront cette année au Centre culturel de Paspébiac.

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Rodéo professionnel de Paspébiac (2^e édition)

Le Rodéo professionnel de Paspébiac est un organisme à but non lucratif. Monsieur Delarosbil siège au comité avec deux autres administrateurs. L'événement qui s'est déroulé cette année du 28 mai au 3 juin a connu un grand succès malgré le mauvais temps. Plus de 10 000 visiteurs sont venus des quatre coins de la province, du Canada et des États-Unis. Ce sont également deux cent trente-cinq (235) cowboys professionnels qui ont œuvré dans leur discipline. Des cliniques sur les disciplines du rodéo ont été données à plus de 200 enfants en français et en anglais.

De plus, monsieur Jean-Simon Loisel était présent dans les studios du Téléthon Opération Enfants Soleil afin de remettre un chèque de 2 000 \$. Plus de 2 000 spectateurs assistaient à cette remise sous le chapiteau du site du Rodéo à Paspébiac. Des bourses totalisant un montant de 30

000 \$ ont été remises aux compétiteurs et la totalité des pourboires aux clubs de hockey et au club de patinage artistique.

Monsieur Delarosbil remercie la ville de Paspébiac pour sa contribution financière et son support technique ainsi que tous les bénévoles qui ont rendu possible cet événement d'envergure.

Information du maire

Monsieur Gino LeBrasseur donne un compte rendu de la rencontre qui s'est tenue le 29 mai dernier avec le nouveau chef du Parti libéral du Québec, monsieur Philippe Couillard qui a rencontré les élus au Centre culturel. Les dossiers les plus importants lui ont été soumis et des questions lui ont été posées concernant le Pacte fiscal avec les municipalités, la façon d'utiliser la taxe d'accise sur l'essence et bien d'autres sujets qui sont primordiaux dans le domaine municipal.

6- DÉPÔT DE DOCUMENTS (RAPPORT OU CORRESPONDANCE)

Aucune correspondance à signaler.

2013-06-99 7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-373 (MARGES DE REcul POUR LES CHALETS)

Il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2013-373 modifiant le règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac ayant fait l'objet du 2^e projet de règlement soit adopté sans changement.

Ce règlement a pour objet et conséquence de bonifier le contenu des articles 26.1 et 27.1 du règlement de zonage afin d'y inclure des dispositions spécifiques aux marges de recul latérales et arrières pour un chalet.

Il est disponible au bureau de la ville de Paspébiac pour des fins de consultation.

2013-06-100 8- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-370 (VÉHICULES TOUT-TERRAIN)

Attendu qu'en vertu de l'article 626 paragraphe 14 du *Code de sécurité routière*, une ville ou une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

Attendu qu'à cet effet, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2012-370 à sa séance ordinaire du 6 août 2012 ;

Attendu que ce projet de règlement a été soumis au *Ministère des Transports du Québec* pour son approbation;

Attendu que le *Ministère des Transports du Québec* dans une lettre du 29 mai 2013 a attesté la conformité du projet de règlement 2012-370 en y apportant quelques modifications ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2012-270 avec les modifications suivantes demandées par le Ministère des Transports du Québec.

Les articles 4, 7 et 8 devront se lire comme suit :

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la Loi sur les véhicules hors route.

Article 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés sur les lieux ciblés au présent règlement n'est valide que pour la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année.

Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent article entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Pour être valide, le présent règlement devra être soumis au *Ministère des Transports du Québec* au maximum quinze (15) jours après son adoption.

Ce règlement est disponible au bureau de la Ville pour des fins de consultation.

2012-06-101 9- DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR PASCAL LOISEL

Considérant qu'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 74, 2^e alinéa du règlement de zonage de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 244, rue St-Pie X dans la ville de Paspébiac;

Considérant que cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre un agrandissement d'un bâtiment complémentaire de 35 pieds (10,66 m) par 21 pieds (6,4 m) ce qui donne une superficie totale de 1 820 pieds carrés dépassant ainsi la superficie du bâtiment principal;

Considérant que cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation présidée par le maire le 10 juin 2013 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des citoyens au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

Considérant qu'il n'y pas eu d'opposition à cette demande ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

10- AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT 2013-375)

Avis de motion est donné par monsieur Christian Grenier qu'en vertu de l'article 411 de la *Loi sur les cités et villes* le règlement 2013-375 portant sur les droits de visite et d'inspection d'une propriété sur le territoire de la ville de Paspébiac par des employés municipaux, dont l'inspecteur municipal, sera adopté.

Le projet de règlement est remis aux membres du conseil.

11- AUTORISATION DE PAIEMENT SABLIERE ET DÉNEIGEMENT LAFONTAINE INC. (TRAVAUX 3^E AVENUE OUEST)

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2013-06-102 12- ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE LORS D'INCENDIE

Considérant les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant les dispositions du *Code municipal du Québec* permettant aux municipalités de conclure des ententes intermunicipales ;

Considérant que le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de la municipalité régionale du comté de Bonaventure a été adopté le 25 novembre 2009 et est entré en vigueur le 19 décembre 2009 ;

Considérant que la ville de Paspébiac et la municipalité de New Carlisle désirent conclure une entente liée à la sécurité incendie portant sur le territoire des deux municipalités ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Florian Duchesneau, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter le protocole *d'Entente intermunicipale en matière d'entraide lors d'incendie entre la ville de Paspébiac et la municipalité de New Carlisle* tel qu'il a été présenté.

2013-06-103 13- DEMANDE DE FORMATION DE PREMIERS RÉPONDANTS DE NIVEAU TRAUMA AUPRÈS DE L'AGENCE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES

CONSIDÉRANT que des démarches ont été entreprises par messieurs Christian Grenier, conseiller municipal mandataire auprès du service de la sécurité incendie à la ville de Paspébiac, Donald Huard, directeur du service incendie à la ville de Paspébiac, David Thibault, coordonnateur à la prévention des incendies à la MRC de Bonaventure et Jacques Roussel, coordonnateur technique des premiers répondants municipaux pour le service de la direction régionale des affaires médicales et de santé physique à *l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*;

CONSIDÉRANT que le rôle du premier répondant (PR) consiste à intervenir rapidement auprès des victimes qui subissent des traumatismes ou toute autre urgence médicale et de porter assistance aux services d'urgences et paramédicaux;

CONSIDÉRANT qu'une formation adéquate permet d'évaluer l'état de la victime et de lui prodiguer les premiers soins nécessaires au maintien d'un état stable dans un objectif de lui sauver la vie ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se doter d'un service de premiers répondants de niveau 2 afin de répondre aux besoins d'intervention, de recherche et de sauvetage en milieu rural et forestier sur le territoire de la ville de Paspébiac ;

CONSIDÉRANT que le niveau 2 de la formation de premiers répondants propose entre autres l'injection d'épinéphrine, la réanimation cardiaque, l'utilisation de défibrillateur cardiaque et le traitement d'urgences traumatiques;

CONSIDÉRANT que les coûts de la formation des premiers répondants (PR) seront sous la responsabilité de *l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*;

CONSIDÉRANT que la création d'une équipe de premiers répondants de type trauma (niveau 2) viendra combler un besoin criant d'intervention en milieu forestier en matière d'intervention en recherche et sauvetage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac présente une demande de formation de premiers répondants de niveau trauma (niveau 2) auprès de *l'Agence de santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*.

**2013-06-104 14- PROGRAMME D'AIDE AU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
(REDDITION DES COMPTES 2012)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 720 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de **l'Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Florian Duchesneau, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

**2013-06-105 15- RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DU PROGRAMME
ACCÈS LOGIS**

Il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Florian Duchesneau et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac renouvelle l'entente signée comme commanditaire avec la *Société d'habitation du Québec* et l'Office municipal d'habitation pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018 concernant le programme Accès Logis pour les logements à prix modique du 180, 5^e Rue.

**2013-06-106 16- DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2013 POUR L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION**

Considérant que la *Société d'habitation du Québec* a octroyé un montant de 60 000 \$ à l'Office municipal d'habitation (OMH) pour le budget 2013 pour réaliser des travaux de rénovation à l'immeuble du 128, 4^e Rue ;

Considérant qu'après une inspection plus approfondie, les travaux se sont révélés plus importants et que l'OMH a obtenu un budget supplémentaire de 150 000 \$, pour un montant total de 210 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Florian Duchesneau, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac participe à la hauteur de 10 % soit un montant de 21 000 \$ pour aider à financer ce projet de rénovation. Ce montant est capitalisable sur une période de vingt (20) ans.

2013-06-107 17- ACQUISITION D'UNE NACELLE

Considérant que dans son plan triennal d'immobilisations, la ville de Paspébiac s'est réservé des sommes visant à mieux servir les citoyens ;

Considérant que la direction municipale a lancé des appels d'offres sur invitation pour l'acquisition éventuelle d'une nacelle ;

Considérant qu'au moins deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres lancé par la direction municipale ;

Considérant que la location d'une nacelle est onéreuse ;

Considérant que ledit équipement servira à la fois au service de la culture, au service technique et au service des sports et de la famille pour divers travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le Service de la trésorerie à déboursier le paiement pour l'acquisition de la nacelle telle que décrite par le plus bas soumissionnaire soit *Équipements Select-Lift inc.* qui a proposé une nacelle modèle Z30/20N année 2001 pour un montant maximum de 21 000 \$ avant les taxes applicables.

2013-06-108 18- RENOUVELLEMENT DE LA COMMANDITE DU FEUILLET PAROISSIAL (FABRIQUE NOTRE-DAME)

Il est proposé par monsieur Hébert Huard, appuyé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac renouvelle sa commandite sur le feuillet paroissial de la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac au montant de 250 \$ pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014.

2013-06-109 19- PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue l'un des principaux facteurs d'identité de la ville de Paspébiac et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la ville de Paspébiac a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la ville de Paspébiac à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

2013-06-110 20- ENCAN (DÉLÉGATION DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Considérant que la ville de Paspébiac a inclus dans ses prévisions budgétaires 2013 des revenus provenant de la vente de biens lui appartenant ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité de mandater la direction du Service technique et de la qualité de vie de la ville de Paspébiac à dresser un inventaire de biens mobiliers et autres afin d'effectuer une mise aux enchères desdits biens. La liste des biens ainsi que la date de la mise aux enchères seront publiées sur le site Internet de la Ville sous la rubrique « Service technique et qualité de vie » et sera disponible à compter du 8 juillet à la Maison des citoyens. L'encan se tiendra au garage municipal le 20 juillet à 10 h.

2013-06-111 21- CONTRIBUTION MAISON DES JEUNES

Considérant la volonté de la ville de Paspébiac de soutenir la Maison des jeunes et le maintien de ses activités ;

Considérant que la ville de Paspébiac soutient déjà l'organisme en lui allouant un local ;

Considérant la demande d'appui financier de la Maison des jeunes pour la saison 2013 ;

En conséquence il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil, appuyé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité de mandater le service de la trésorerie à assurer l'octroi d'une subvention de mille (1000 \$) dollars pour le soutien de ses activités en 2013. Le versement de la subvention est conditionnel à la remise d'un rapport sur l'utilisation desdites sommes versées.

2013-06-112 22- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Monsieur le maire Gino LeBrasseur présente les comptes à payer supérieurs à 1 000 \$. Il est proposé par monsieur Hébert Huard que les comptes à payer pour le mois de mai 2013 au montant de **483 882,68 \$** soient approuvés pour paiement. Unanimité.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, le conseiller Paul-Arthur Blais se retire des délibérations concernant les factures présentées par Roy Blais.

2013-06-113 23- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Christian Grenier que le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2013 soit adopté. Unanimité.

24- AFFAIRES NOUVELLES

2013-06-114 a) Programme d'amélioration du réseau routier 2013

Considérant que la ville de Paspébiac bénéficie annuellement d'une subvention dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;

Considérant que la Ville doit fournir une description sommaire des travaux à effectuer ainsi qu'une évaluation des coûts ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que la Ville autorise les travaux de pavage mécanisé dans certaines rues et avenues de la Ville et mandate le directeur des Services techniques et de la qualité de vie à coordonner l'exécution du mandat avec un entrepreneur de travaux de pavage.

2013-06-115 b) Autorisation pour l'achat d'équipements de remplacement pour le réseau d'aqueduc et d'égout

Considérant que la ville de Paspébiac s'est donné un programme d'entretien pour ses équipements reliés au traitement des eaux usées et des eaux potables;

Considérant qu'il est important de maintenir la qualité du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville afin d'assurer la sécurité des citoyens;

Considérant que la poursuite du programme d'entretien requiert le remplacement de certains équipements;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé et que quatre firmes soit *Réal Huot inc.*, *Wolseley Canada inc.*, *Emco Corporation* et *Distribution Brunet* ont déposé une offre de service. La firme *Réal Huot inc.* a présenté la plus basse soumission avec une offre de 8 219,05 \$ avant les taxes, comparativement à 9 357,76 \$ pour le plus haut soumissionnaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par monsieur Florian Duchesneau et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction des Services techniques à procéder à l'acquisition des pièces de remplacement chez le plus bas soumissionnaire soit *Réal Huot inc.* pour un montant de huit mille deux cent dix-neuf dollars et cinq cents (8 219,05 \$) avant les taxes pour assurer l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville.

25- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens de 21 h à 21 h 15.

2013-06-116 26- LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par monsieur Paul-Arthur Blais. Il est 21 h 15.

Gino LeBrasseur, maire

Lise Poirier, assistante greffière